

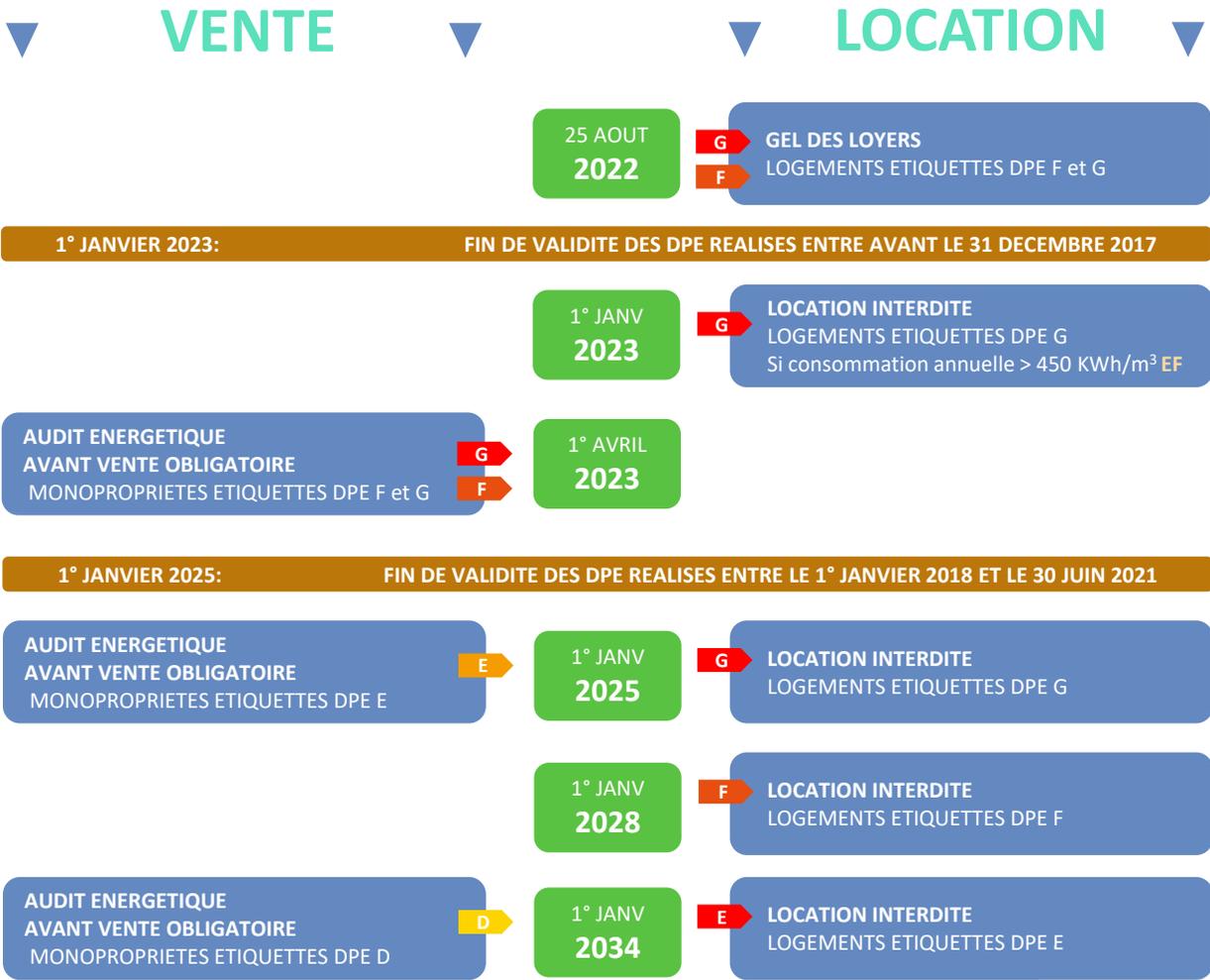


Loi Climat et Résilience



- 1 - Décryptage réglementaire de la Loi Climat et Résilience
- 2 - Traiter la rénovation énergétique en Copropriété

Dates à retenir concernant les Logements



Une forte pression des bailleurs sur les copropriétés en état de Passoire Thermique

LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>)

Dates à retenir concernant les immeubles

(Monopropriétés et Copropriétés)

			▼ VENTE ▼
1° JANV 2023	OBLIGATION D'AVOIR FAIT REALISER UN PPPT* IMMEUBLES D'HABITATION DE PLUS DE 15 ANS > 200 LOTS Principaux	FIN DE VALIDITE DES DPE COLLECTIFS REALISES AVANT LE 1° JANVIER 2018	
1° JANV 2024	OBLIGATION D'AVOIR FAIT REALISER UN PPPT* IMMEUBLES D'HABITATION DE PLUS DE 15 ANS > 50 LOTS Principaux		LE PPPT FERA PARTIE DES DOCUMENTS A FOURNIR AU NOTAIRE EN CAS DE VENTE IMMEUBLES D'HABITATION DE PLUS DE 15 ANS > 200 LOTS <u>TOTAUX</u>
1° JANV 2025	OBLIGATION D'AVOIR FAIT REALISER UN PPPT* IMMEUBLES D'HABITATION DE PLUS DE 15 ANS TOUS LES IMMEUBLES Principaux	FIN DE VALIDITE DES DPE REALISES APRES 2017 ET AVANT LE 1° JUILLET 2021	LE PPPT FERA PARTIE DES DOCUMENTS A FOURNIR AU NOTAIRE EN CAS DE VENTE IMMEUBLES D'HABITATION DE PLUS DE 15 ANS > 50 LOTS <u>TOTAUX</u>
1° JANV 2026	Une pression des vendeurs et des notaires		LE PPPT FERA PARTIE DES DOCUMENTS A FOURNIR AU NOTAIRE EN CAS DE VENTE IMMEUBLES D'HABITATION DE PLUS DE 15 ANS TOUS LES IMMEUBLES
1° JANV 2028	PROJET D'INTERDICTION D'UTILISER UNE CHAUDIERE AU FIOUL QUEL QUE SOIT LE TYPE DE LOGEMENT		

***Nota:**

PPPT = Projet de Plans Pluriannuels de Travaux (c'est le diagnostic Intégrant une partie Architecturale et une partie Energétique type DPE Collectif)

PPT= Plan Pluriannuel de Travaux (Mise en œuvre du PPPT avec Planning prévisionnel)

Fond de Travaux: Obligation que le fond de travaux couvre à **minima 2,5% du montant estimatif du PPT**

FOCUS SUR LE DPE (Diagnostic de Performance Energétique)

❑ La nouvelle version du DPE est arrivée le 1^{er} juillet 2021 avec les évolutions suivantes

- ✓ Généralisation du **calcul 3CL** à tous les bâtiments d'habitation
- ✓ **5 postes de consommation** d'énergie sont étudiés (3 auparavant)
- ✓ Suppression des factures de consommation (passage au calcul de consommation réglementaire)
- ✓ La surface du logement **est mesurée**
- ✓ 2 Etiquettes énergétiques (Consommation et GES), **la plus mauvaise étant retenue**
- ✓ **2 scénarios de travaux** avec coûts estimés et impact sur les étiquette énergétiques
- ✓ **Le DPE devient opposable** (Toutes les hypothèses prises doivent être justifiées)

Le DPE permet de connaître l'état énergétique du logement

Mais le DPE atteint ses limites quand aux solutions qu'il propose en terme de préconisations de travaux à réaliser

Validité des DPE déjà réalisés (Collectifs ou individuels)

- ✓ DPE réalisés avant le 1er janvier 2018 => DPE valides jusqu'à fin 2022
- ✓ DPE réalisés entre le 1er janvier 2018 et avant le 1er juillet 2021 => DPE valides jusqu'à fin 2024

DPE COLLECTIF & DPE A L'APPARTEMENT

❑ Le nouveau DPE Collectif permet, dans certains cas, de générer l'ensemble de DPE individuels à partir des données de l'immeuble

Ce type de DPE individuel peut être réalisé dans le cas où, à minima, les menuiseries, les systèmes de ventilation ainsi que les systèmes de chauffage sont similaires (voir méthodologie ci-dessous)

La génération des DPE des appartements lors du DPE à l'immeuble est donc conseillée si :

- ✓ Le propriétaire du bâtiment est unique
- ✓ Les menuiseries et les systèmes de ventilation sont similaires
- ✓ Le système de chauffage est collectif **OU** le système de chauffage est individuel avec un traitement homogène de chaque appartement
- ✓ Les mutations sont fréquentes (bailleurs sociaux par exemple).

Dans les autres cas, il semble plus opportun de réaliser les DPE à l'appartement au fil de l'eau. C'est le rôle de conseil du Diagnostiqueur que de guider son client vers le choix le plus adapté suivant la configuration rencontrée

C'est donc une opportunité pour les bailleurs d'immeubles entiers de mettre à jour l'ensemble de leurs DPE individuels car cela, permet de réduire :

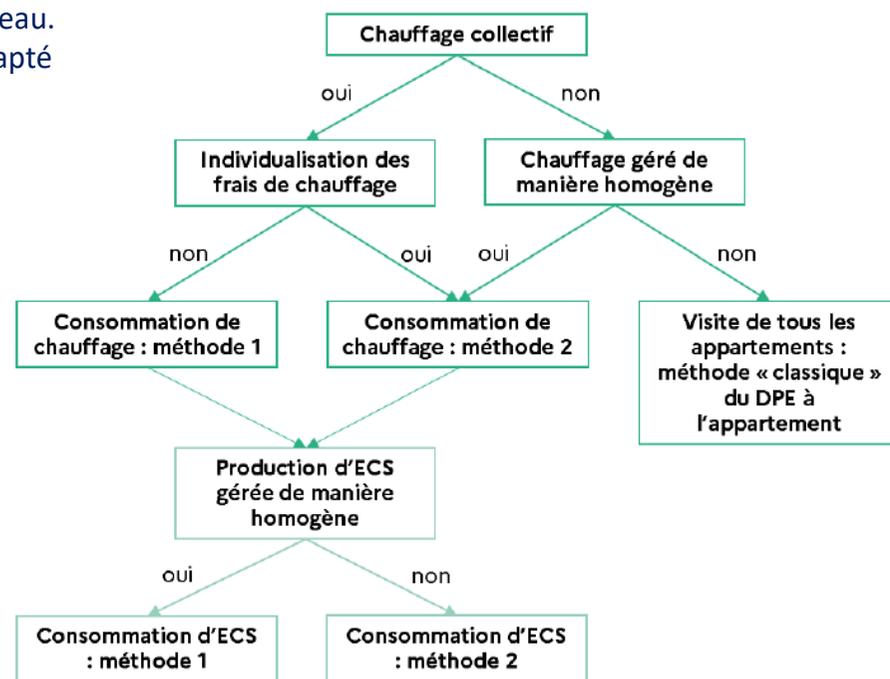
- ✓ Les coûts de la prestation
- ✓ Le nombre d'appartements à visiter

Homogénéité des Résultats dans l'Immeuble ?

Même dans le cas d'un immeuble complètement homogène, les Etiquettes des DPE individuels générés à partir du DPE de l'immeuble pourraient dans certains cas être différentes d'un logement à l'autre et aussi différentes de celle de l'immeuble (impact de la localisation des appartement dans l'immeuble)

Ecarts de résultats entre un DPE à l'Appartement et un DPE à partir du DPE Collectif ?

Le résultat d'un DPE Individuel issu d'un DPE Immeuble pourrait aussi être légèrement différent du résultat d'un DPE réalisé traditionnellement à l'appartement
Dans ce cas, même si les deux DPE sont règlementairement valables et opposables, le DPE à l'appartement serait plus proche de la réalité du logement



FOCUS SUR LE PPT (Plan Pluriannuel de Travaux)

❑ Le PPPT Règlementaire

PPPT = Projet de Plans Pluriannuels de Travaux (c'est le diagnostic)

PPT = Plan Pluriannuel de Travaux (Mise en œuvre du PPPT)

PPPT

- ✓ **Diagnostic Architectural:**
Analyse de l'état apparent des **parties communes et des équipements communs**
- ✓ **Diagnostic Energétique:**
Estimation du niveau de performance énergétique des travaux préconisés à partir d'un **DPE Collectif**
- ✓ Estimation sommaire des **coûts des travaux** et leur **hiérarchisation sur 10 ans**

Le PPPT répond à:

- ✓ **L'obligation Règlementaire du PPT** et donc **couvre la responsabilité** éventuelle du Syndic de Copropriétés et du Syndicat des Copropriétaires
- ✓ La Problématique **de l'Amélioration de l'Etiquette Energétique** des propriétaires (Copropriétés et Monopropriétés)
- ✓ La problématique de **Pérennisation Architecturale** du bâtiment
- ✓ La **Demande des Notaires** (Copropriétés et Monopropriétés)
- ✓ La documentation minimale obligatoire pour **Lever les aides MaPrimeRénov Copropriété** (mais non valables pour les aides CEE rénovation Globale)

LE DTG GLOBAL DE PARIS (Départements 75-92-93-94)

□ Le DTG Global: un PPPT orienté Rénovation Globale

PPPT = Projet de Plans Pluriannuels de Travaux (c'est le diagnostic)

PPT= Plan Pluriannuel de Travaux (Mise en œuvre du PPPT)

PPPT

- ✓ Un **Diagnostic Architectural**:
Analyse de l'état apparent des **parties communes et des équipements communs**
 - ✓ Un **Diagnostic Energétique**:
Estimation du niveau de performance énergétique des travaux préconisés à partir d'un **DPE Collectif**
 - ✓ Une Estimation sommaire des **coûts des travaux** et leur **hiérarchisation sur 10 ans**
-
- ✓ Un **Audit Energétique** (en complément au DPE collectif)
 - ✓ Une **Ingénierie Financière** (Aides, Reste à charges, Prêts, plans de financement individuels)
 - ✓ Une **Restitution en AG**

DTG
Global
de
l'APC*

Le DTG Global répond à la l'obligation du PPPT mais aussi et surtout **l'outils indispensable** dans le cadre de projets de réalisation de travaux énergétiques via l'Audit et l'Ingénierie Financière

Le DTG Global peut être financé sur la Métropole de Paris à hauteur de 5000€ (non valable pour les Monopropriétés)
Le DTG Global revient donc finalement au **même prix** qu'un PPPT réglementaire pour une **prestation beaucoup plus poussée**

* APC : Agence Parisienne du Climat

CONSEQUENCES DES OBLIGATIONS

❑ Conséquence pour les Propriétaires Bailleurs:

Sortir son bien du statut de "Passoires Thermiques"

- ✓ En déterminant son étiquette énergétique (individuelle et/ou collective)
- ✓ En déterminant les moyens permettant d'améliorer son étiquette énergétique (quels travaux privatifs et/ou collectifs)
- ✓ En déterminant les coûts du projets (coûts des travaux, aides financières, gains énergétiques, crédits d'impôts, augmentation des loyers, plan de financement, ...)

❑ Conséquence pour les Syndics de Copropriétés:

- ✓ Si le PPPT puis le PPT n'ont pas pu être réalisés du fait qu'ils n'aient pas été proposés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale

 **Alors les propriétaires pourraient rechercher juridiquement la responsabilité du Syndic de Copropriété**

❑ Conséquence pour la copropriété:

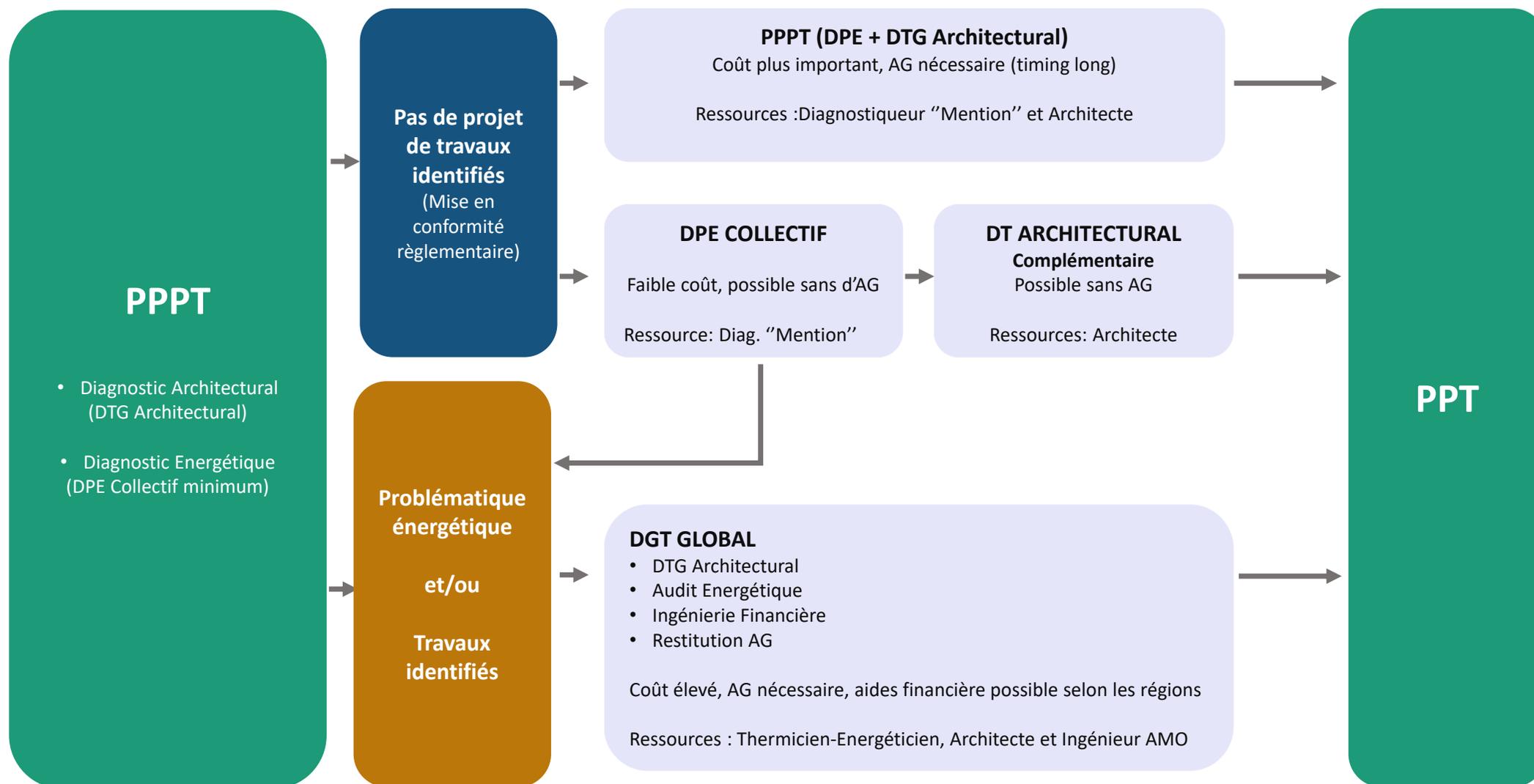
- ✓ Si un propriétaire bailleur se trouve dans l'impossibilité de louer son logement (DPE individuel en F ou G prouvant l'état de « Passoire Thermique » du logement) parce que :
 - Il ne peut pas sortir de cette étiquette en ne réalisant que des travaux individuels (nécessité de travaux collectifs)
 - L'Assemblée Générale a voté contre la réalisation du PPPT
 - L'Assemblée Générale a voté contre l'adoption du PPT et contre la réalisation des travaux énergétiques permettant la sortie du statut de « Passoire Thermique »
- ✓ Si un propriétaire est dans l'impossibilité de vendre son logement du fait qu'il ne puisse fournir le PPT au notaire

 **Alors le propriétaire pourrait rechercher juridiquement la responsabilité du Syndicat des Copropriétaires**

❑ Conséquence pour les Propriétaires en Copropriété: **Une Opportunité !!**

- ✓ Pouvoir bénéficier (Propriétaires Occupants et Bailleurs) d'un maximum d'Aides Financières pour réaliser des travaux Energétiques.

Comment Aborder le PPPT : 3 options





Comment répondre à une Problématique Energétique





Rénovation Énergétique en Copropriété



@ www.eba-preventim.com

Stéphane Betbeder
Directeur Commercial Pôle Transition Énergétique

☎ 06.40.28.42.90

✉ stephane.betbeder@eba-preventim.com



12



POURQUOI REALISER DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ?

1. Pour **Baisser les charges énergétiques des occupants** en réalisant des gains énergétiques
2. Parce qu'aujourd'hui ces travaux peuvent « **ne rien coûter aux propriétaires** »
3. Pour **Améliorer le confort** des occupants (humidité, murs glacés, courants d'air, bruits,...)
4. Pour **Valoriser le bien** immobilier à la revente ou à la valeur locative
5. Pour **Pérenniser le patrimoine** face aux biens neufs de plus en plus performants
6. Pour **Anticiper les obligations futures** (Interdiction de louer les **Passoires Thermiques dès 2023**,
Interdiction d'utiliser une **Chaudière au Fioul dès 2028**, ...)



13



BATISANTÉ
LE SPÉCIALISTE DE LA PROTECTION DU BÂTIMENT ET DE SES OCCUPANTS

E.B.A PREVENTIM
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

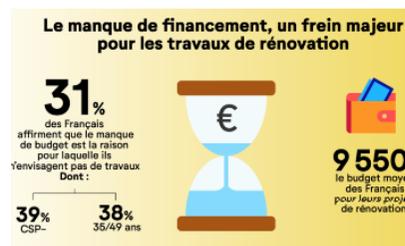
QUELS FREINS AUX PROJETS DE RENOVATION ENERGETIQUE ?

1. Quels Travaux ?

- Où se trouvent les pertes énergétiques de ma copropriétés?
- Quels sont les travaux à engager ?
- Quels sont les coûts
- Quels sont leurs impacts sur la future consommation énergétique

2. Comment les financer ?

- Comment établir un budget prévisionnel de rénovation fiable ?
 - Comment bénéficier de toutes les aides pour limiter le reste à charge
 - Comment financer le reste à charge
 - Comment calculer ce que cela va me coûter mensuellement
- Comment calculer la rentabilité de l'investissement ?



LES EVOLUTIONS CONCERNANT LES AIDES

1. Jusqu'à fin 2020 : Globalement elles étaient essentiellement destinées aux Copropriétés fragiles et aux Propriétaires précaires

- Pas vraiment d'aides pour les Copropriétés et les Propriétaires non précaires (sauf primes CEE Fiches standardisées)

2. En 2021: Le Plan de Relance Gouvernemental et l'arrivée de nouvelles aides :

- MaPrimeRénov Copropriété** Rénovation Globale (**Aide collective**, qu'importe le revenu des propriétaires, qu'ils soient **occupants ou bailleurs**) qui va financer les prestations suivantes
 - o Les TRAVAUX ENERGETIQUES : 25% des coûts (maxi ~~3750~~ **6250** € par lots d'habitation)
 - o Les MOE (Architecte) : 25% des coûts (sur la MOE affectée aux travaux énergétiques)
 - o L'AMO (Assistance Maîtrise d'Ouvrage) : 30% des coûts (maxi 180€ par lots d'habitation)
 - o Des situation particulières de la Copro (Grande Précarité, Sortie de Passoire, BBC, Sortie du Fioul,...) : Primes jusqu'à 4500€ par logement
 - o Des ménages précaires : **Prime individuelle** jusqu'à ~~1500~~ **3000**€ par ménage
- CEE Rénovation Globale** : Jusqu'à 50% d'aides collectives supplémentaires si **AUDIT Energétique**
- Aides / Leviers locaux** (Zones QPV, quartier NPNRU, Aides Métropole, ...) comme le "Chèque à l'Audit" de Paris, soit 5.000€ ou l'aide de 10.000€ pour l'architecte avant travaux (MOE Cahier des Charges)
- Pour les Parties Privatives (selon les revenus)** : ANAH & Propriétaire occupant, ANAH & Propriétaire bailleur, CEE Fiches standardisées

En conclusion,

Tous les propriétaires d'appartements (sauf les SCI) en copropriété peuvent aujourd'hui bénéficier d'aides représentant au minimum 25% du coût du projet si :

- **Un Audit** (ou **un DPE**) a été réalisé (état des lieux énergétique)
- Les travaux vont pouvoir générer au moins **35% d'Economie d'Energie**
- La copropriété a souscrit un contrat d'**AMO financière**

Nota: Ces Aides ne sont pas éligibles aux Monopropriétés

Les attentes des Copropriétaires

Phase 1: Etat des Lieux

Obtenir des Scenarii de travaux Chiffrés (Estimatif)

- Quelle est la situation énergétique de mon immeuble ?
- Quelles sont les économies d'Energie réalisables (% et en €) ?
- Avec quels Travaux et à quels Coûts ?
- Quelles sont les Aides financières ?
- Quels prêts choisir ?
- Combien ça va me coûter par mois ?
- Quelle serait la plus value de mon bien ?

Obtenir les éléments chiffrés permettant de retenir un Scénario à étudier plus précisément

Phase 2: Aides à la Décision

Obtenir un chiffrage précis du scénario retenu après l'Audit

- ✓ Le Coût du projet sur devis réels
 - Coûts des travaux
 - Coûts des AMO-MOE
 - Autres coûts (DAT, Honoraires, ...)
- ✓ Le Montant réel des Aides (Individuelles et Collectives)
- ✓ Les Offres de prêts pour financer le Reste à Charge
- ✓ Le Bilan Social (Collectif et Individuel)
- ✓ Les Plans de Financement Individuels définitifs sur 20 ans

Obtenir des données précises et fermes pour que la Copropriété puisse décider ou non de lancer la phase travaux

Phase 3: Réalisation des Travaux

Réaliser Les Travaux

- ✓ Lancer les travaux
- ✓ Les suivre, les contrôler et les certifier
- ✓ Déposer les dossiers pour récupérer les Aides Financières collectives et individuelles pour les copropriétaires
- ✓ Finaliser les dossiers de prêts (Individuels et/ou collectifs)

L'atteinte des économies d'énergies prévisionnelles dans les délais, la qualité et le budget voté

Notre "Offre Globale" en 3 Phases

Phase 1: Etat des Lieux

L'AUDIT Energétique

Volet Technique, Social et Financier

- ✓ L'Etat énergétique des lieux (Audit ou DPE)
 - ✓ L'identification des pistes d'Economies d'Energies
 - ✓ Le calcul des gains énergétiques atteignables (3 scénarii) dont un visant les 35%
 - ✓ L'estimation des Coûts des Travaux pour chaque Scénario
 - ✓ L'estimation des Aides Financières (Travaux et MO)
 - ✓ Le calcul du reste à charge pour chaque scénario
 - ✓ Calcul des gains de charges énergétiques (€)
 - ✓ Un Plan de Financement pour chaque Scénario
 - ✓ Calcul de la valeur verte
- ✓ **Livrables** : Un rapport et une Présentation des Résultats des études en AG
- ✓ **Livrable Client**: Un Go sur contrat AMO et contrat MOE, pour passer à la phase suivante

Phase 2: Aides à la Décision

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Chiffrage ferme du scénario retenu après l'Audit

- ✓ Aide à la rédaction des CDC Travaux énergétiques
 - ✓ Aide à la consultation des entreprises qualifiées et certifiées
 - ✓ Synthèse des offres reçues et aide à la négociation
 - ✓ Bilan Social de la copropriété (permanences)
 - ✓ Mise à jour du plan de financement
 - Mise à jour des coûts (Travaux, Honoraires, ...)
 - Mise à jour des aides Collectives et Individuelles
 - Mise à jour du reste à charge
 - Mise à jour du financement du reste à charge
- ✓ **Livrables** :
- Les devis des artisans
 - Les plans de financement Individuels
 - Les dossiers de demande de prêts collectifs
 - Une Présentation des Résultats en AG
- ✓ **Livrable Client**: Un Go pour passer à la phase Travaux

Phase 3: Réalisation des Travaux

Réalisation des Travaux

- ✓ AMO Technique:
 - ✓ Aide concernant le Suivi, le Contrôle et la Certification des travaux énergétiques
 - ✓ AMO Financière :
 - ✓ Assistance dans la collecte et le reversement des Aides Financières collectives notamment
 - CEE
 - MaPrimeRénov
 - ✓ Assistance dans le montage des dossiers de prêts collectifs
 - ✓ AMO Sociale
 - ✓ Assistance dans le dépôt des aides et de prêts Individuels (option)
- ✓ **Livrables EBA**:
- ✓ Aides Financières collectives versées
 - ✓ Travaux conformes aux gains énergétiques attendus
- ✓ **Livrable Client**:
- La Création du compte sur le site Anah
 - Les Attestations sur l'Honneur pour le reversement des CEE

NOTRE OBJECTIF (Propriétaire Occupant en Copropriété)



Permettre aux propriétaires de réaliser des travaux énergétiques autofinancés

- Leur proposer un **bouquet de travaux pertinents** (Ratio Coûts des Travaux versus Economies d'Energie générées & Aides Financières)
- Leur apporter le maximum d'**Aides collectives et Individuelles** pour limiter leur **Reste à charge**.
- Faire **baisser leurs charges énergétiques** pour **autofinancer leur prêt** (reste à charge)

MECANISME

Propriétaire Occupant
En Copropriété

Coûts des travaux : 9 002€

- Aides Collectives et Individuelles : - 5 148€

= Reste à Charge : 3 854€ soit 22€/mois sur 15 ans

Economies d'Energies dégagées, Gain mensuel : 51€

- Financement du reste à Charge (Prêt), Coût Mensuel : - 22€

= Gain mensuel pour le Propriétaire : 29€ dès la fin des travaux

Gain total : 5 580€ pour 9000€ investis

Et c'est aussi un bien revalorisé et un confort amélioré

Exemple d'Optimisation D'un Plan de Travaux en Phase 1

	PROJET INITIAL <35%		TOTAL PROJET 36%	
	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
Coût de L'opération				
Coût des travaux subventionnables				
ITE			713 875.00 €	741 644 €
ISOLATION TOITURE			92 794.50 €	103 105 €
VMC	32 262.00 €	35 489 €	32 262.00 €	35 489 €
MENUISERIE	312 493.00 €	322 020 €		
Coûts des Travaux non Subventionnables				
Honoraires Subventionnables (MO, CSPS, Bureau de contrôle, AMO, Amiante...)	24 125.00 €	28 950 €	24 125.00 €	28 950 €
Honoraires non Subventionnables (Syndic, Assureurs, Frais Financiers ...)				
Montant des Aides		20 000 €		519 970 €
Aides Publiques				519 970 €
Aides Privées		20 000 €		
Reste à Charge Copropriété		366 459 €		389 218 €
Economie d'énergie Annuelle Copro		20 667 €		62 000 €
Coûts moyen du Projet par propriétaire (hors aides)		3 826 €		9 002 €
moyenne des aides par propriétaires		198 €		5 148 €
Reste à Charge Moyen par Propriétaire		3 628 €		3 854 €
Economie d'énergie Annuelle moyenne par Propriétaire		205 €		614 €
Retour sur Investissement (années)		18		6

Exemple de Plan de Financement Individuel Phase 2 (Cas non précaire)

Total des travaux sur ce bâtiment : **232 317 € TTC** (212 787 € matériaux / 19 530 € main d'oeuvre) [voir le détail](#)

Total des aides pour ces travaux : entre **83 735 € TTC** et **166 122 € TTC** [voir le détail](#)

Type de logement	Occupation ou usage	Bilan de l'opération de rénovation					Dépenses énergétiques mensuelles			Mensualité du prêt		Nouvelle mensualité (- charges + prêts)	Contribution / Gain (par rapport à l'existant)	<input type="radio"/> Init <input type="radio"/> Aides <input type="radio"/> EcoPTZ <input checked="" type="radio"/> Pret
		Quote-part travaux (TTC)	Total des aides	Eco PTZ	Prêts	Apports personnels Contribution initiale	Avant travaux	Après travaux	Économie	Eco PTZ	Prêts			
Type 1	Résidence secondaire	10 478	3 670	0	6 809	0	76	49	26	0	63	112	-36	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Rose	10 478	3 670	6 317	0	491	76	49	26	36	0	85	-10	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Violet	10 478	3 670	6 317	0	491	76	49	26	36	0	85	-10	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Jaune	10 478	5 373	4 747	0	358	76	49	26	27	0	76	-1	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Bleu	10 478	7 633	2 676	0	170	76	49	26	15	0	64	+11	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Type 3	Résidence secondaire	19 040	6 906	0	12 135	0	172	112	60	0	112	224	-52	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Rose	19 040	6 906	11 017	1 118	0	172	112	60	63	10	185	-13	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Violet	19 040	6 906	11 017	1 118	0	172	112	60	63	10	185	-13	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Jaune	19 040	9 675	8 491	0	874	172	112	60	49	0	161	+11	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Occupant Bleu	19 040	13 559	4 641	0	840	172	112	60	27	0	138	+34	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

(Montants en euros)

Exemple de Projection à 20 ans individualisée pour chaque propriétaire

Bâtiment 1 - Scénario 1 - Scenario Complet

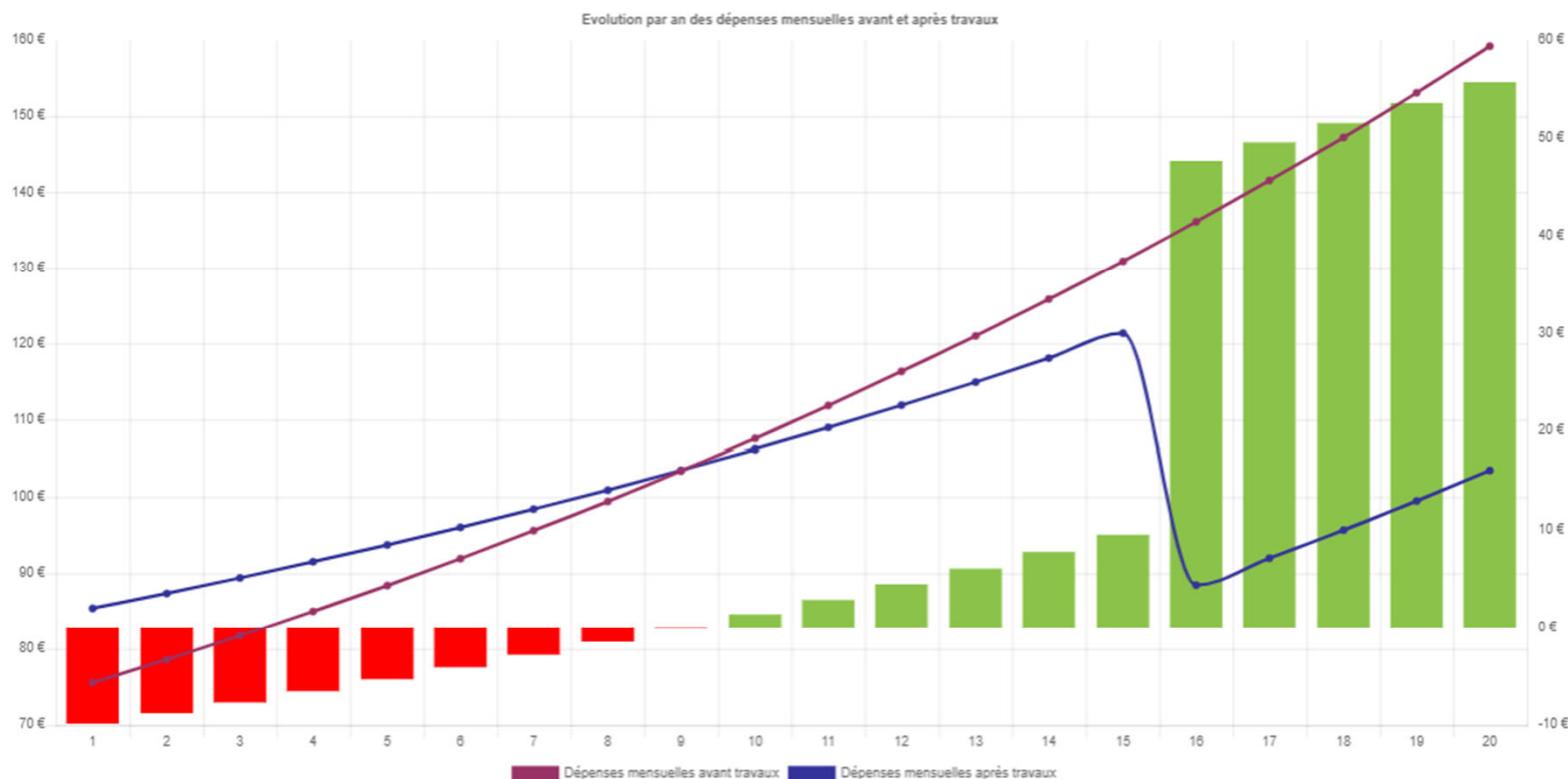
Logement de Type 1, Occupant **Rose** pour un Couple.

Année	Dépenses mensuelles avant travaux	Dépenses mensuelles après travaux ¹	Contribution/Gain	
			Mensuel	Cumulé
1	76 €	85 €	-10 €	-118 €
2	79 €	87 €	-9 €	-223 €
3	82 €	89 €	-8 €	-315 €
4	85 €	92 €	-7 €	-394 €
5	88 €	94 €	-5 €	-458 €
6	92 €	96 €	-4 €	-507 €
7	96 €	98 €	-3 €	-541 €
8	99 €	101 €	-1 €	-559 €
9	103 €	104 €	-0 €	-560 €
10	108 €	106 €	1 €	-543 €
11	112 €	109 €	3 €	-509 €
12	116 €	112 €	4 €	-456 €
13	121 €	115 €	6 €	-383 €
14	126 €	118 €	8 €	-290 €
15 ²	131 €	121 €	10 €	-176 €
16	136 €	88 €	48 €	396 €
17	142 €	92 €	50 €	991 €
18	147 €	96 €	52 €	1 609 €
19	153 €	100 €	54 €	2 252 €
20	159 €	103 €	56 €	2 921 €

1. Mensualités des prêts incluses
2. Fin du prêt 'Eco-PTZ'

Taux d'augmentation annuel du coût de la vie 1,5 %
Taux d'augmentation annuel du coût des charges énergétiques avant travaux 4 %
Taux d'augmentation annuel du coût des charges énergétiques après travaux 4 %

Occupant Rose (Revenus maximum) dans un T1



Pour un investissement de **10 478 €**

Aides financières **3 670 € (35 %)**

Contribution totale **560 €**

Votre Intérêt de Gestionnaires à créer un Partenariat avec EBA-PREVENTIM

1. **Être informé** en temps réel des **évolutions Règlementaires**
2. **Être Formé** aux mécanismes de la Rénovation Globale Copropriété et ainsi pouvoir à terme répondre vous-mêmes aux interrogations de vos clients
3. **Augmenter le pourcentage de travaux votés** en AG (et donc par la même occasion atteindre vos propres objectifs) grâce à la présentation d'un plan de Financement Collectif et Individuel optimisé et fiable
3. **Fidéliser vos clients** de part leur satisfaction d'une rénovation réussie (Coûts/Qualité/Délais)
4. **Vous alléger administrativement** sur une partie importante de la gestion des projets de Rénovation
5. **Être épaulé sur toute la durée du projet**, depuis l'Audit jusqu'à la Réception des travaux, par un Interlocuteur unique qui maîtrise l'ensemble des volets techniques, financiers et sociaux d'une rénovation globale de copropriété.

Processus “ Comment travailler Ensemble “

1. Présentation de nos prestations d'accompagnement aux Directions des Cabinets
2. Signature d'une Convention d'Accompagnement
 - ✓ De mise en conformité Règlementaire
 - ✓ D'Assistance à Maîtrise D'Ouvrage
3. Présentation collégiale de notre accompagnement aux gestionnaires
4. Envoi d'un fichier à chaque gestionnaire pour récupérer les informations de son portefeuille
5. Revue avec chaque Gestionnaire de son portefeuille pour identifier par immeuble le besoin
 - ✓ Mise en conformité règlementaire
 - ✓ Accompagnement Ingénierie Financière et/ou AMO (dans ce cas une réunion complémentaire aura préalablement lieu pour définir plus précisément le besoin)
6. Réalisation et envoi des offres personnalisées aux gestionnaires par copropriété, accompagnées des documents supports (Résolution d'AG pour les PPPT & les DTG, détail des prestations, Spécimen de rendus,...)
7. Accompagnement du gestionnaire auprès du Conseil Syndical pour une réunion/Visio d'information:
Possibilité de faire des collégiales de PCS et CS
8. Possibilité, selon les cas, de participer à l'AG lors de la présentation au vote de notre offre notamment dans le cadre de projets de travaux énergétiques

Merci pour votre attention



@ www.eba-preventim.com



Stéphane Betbeder

Directeur Commercial Pôle Transition Énergétique

 06.40.28.42.90

 stephane.betbeder@eba-preventim.com